



**ÉCOLE ANNE-HÉBERT - OPTION CHANT CHORAL
INSCRIPTION
2008-2009**



Ci-joint les documents à compléter et à nous retourner pour le 4 avril 2008 :

- ✓ le formulaire d'inscription officielle de l'option chant choral 2008-2009
- ✓ le formulaire relatif à la loi sur la confidentialité
- ✓ le formulaire d'autorisation sur les activités reliées au programme de l'option chant choral
- ✓ le formulaire d'engagement et d'appartenance
- ✓ le document sur les frais relatifs de l'option chant choral 2008-2009

Joindre un chèque de 145\$

Le chèque doit être fait au nom de

ÉCOLE ANNE-HÉBERT / OPTION CHANT CHORAL

(inscrire le nom et le degré du petit chanteur sur le chèque).

Étant donné les exigences aux niveaux académique et musical de même qu'au niveau du comportement en général, il est entendu que l'acceptation de chaque enfant est réévaluée à chaque année et, selon le cas, en cours d'année. *Le bulletin de fin d'année peut remettre en cause l'acceptation d'un enfant.*

Les **frais relatifs** de l'option chant choral en 2008-2009 pour les petits chanteurs de 3^e et 4^e année sont de **785\$** et pour les petits chanteurs en 5^e- 6^e années et du secondaire sont de **835\$**. Le premier versement constitue une partie des frais relatifs et **non remboursable**. En cours d'année, il reste donc à payer le solde en 2 versements (voir document sur les frais relatifs).

Gisèle Moisan
Directrice
École Anne-Hébert

Céline Binet
Responsable
Option chant choral



ÉCOLE ANNE-HÉBERT - OPTION CHANT CHORAL

**Application de la loi sur l'accès
aux documents des organismes publics
et la protection des renseignements personnels
pour l'année scolaire 2008-2009**

Nom du petit chanteur : _____

Degré : _____

Par la présente j'autorise l'école Anne-Hébert

à inscrire les renseignements ci-dessous destinés au personnel de l'option chant choral,
ainsi qu'à la corporation de la Maîtrise des Petits Chanteurs de Québec.

- nom de l'enfant ;
- nom du père et numéros de téléphone ;
- nom de la mère et numéros de téléphone ;
- adresse de courriel.

Ces renseignements nous sont utiles pour les raisons suivantes :

- formation de comités ;
- chaîne téléphonique pour les activités musicales hors horaire ;
- organisation du transport entre les familles.

Signature d'un parent

Date



ÉCOLE ANNE-HÉBERT – OPTION CHANT CHORAL

**Autorisation des parents
pour les activités reliées
au programme de l'option chant choral
2008-2009**

Au cours de l'année, votre enfant aura souvent l'occasion de participer à des activités spéciales organisées par l'option chant choral de l'école Anne-Hébert, soit sur les heures scolaires ou soit en parascolaire, dans les locaux et / ou à l'extérieur des locaux de l'école Anne-Hébert.

Par la présente, je consens à ce que mon enfant

Nom du petit chanteur

Degré

**participe à ces activités prévues et organisées
par l'école Anne-Hébert -option chant choral
pour l'année scolaire 2008-2009**

Signature d'un parent

Date

En autorisant notre enfant, nous faisons confiance à la responsable de l'option chant choral, aux membres du personnel et aux membres de l'équipe d'encadrement et nous leur demandons d'agir en bons représentants des parents au meilleur de leur connaissance en toutes situations.



**FORMULAIRE D'ENGAGEMENT ET D'APPARTENANCE
PROGRAMME CONJOINT OFFERT PAR
L'OPTION CHANT CHORAL DE L'ÉCOLE ANNE-HÉBERT
Et
LA MAÎTRISE DES PETITS CHANTEURS DE QUÉBEC**

Les jeunes inscrits à l'option chant choral de l'école Anne-Hébert sont appelés, au rythme de leur apprentissage, à participer à de nombreuses prestations **données par la Maîtrise des Petits Chanteurs de Québec** (concerts, spectacles, représentations, émissions de radio ou de télévision, entrevues, enregistrements audio ou vidéo, célébrations liturgiques, etc.). Celles-ci sont un complément essentiel à la formation en chant choral qu'ils reçoivent et elles leur donnent l'opportunité de vivre des expériences enrichissantes tout en contribuant à faire connaître la Maîtrise **et son projet chant choral**.

Conscients de ce fait, nous voulons collaborer activement avec la direction de la Maîtrise et nous nous engageons à ce que notre enfant participe, de façon régulière, individuellement ou en groupe, aux prestations des Petits Chanteurs.

Dans la majorité des prestations, les cachets sont remis directement à la Maîtrise ou à l'option chant choral. Dans les prestations plus particulières où le cachet va directement à l'artiste, nous remettons à la Maîtrise ou à l'option chant choral, selon que la prestation se déroule sur les heures scolaires ou non, l'argent reçu par notre enfant à titre de cachet pour sa participation à ces prestations plus individuelles.

Nous comprenons que les sommes recueillies servent à la formation dispensée aux Petits Chanteurs et permettent à la Maîtrise ou à l'option chant choral d'acquérir tous les biens jugés nécessaires à son développement. Les sommes recueillies ou les biens acquis appartiendront donc à la Maîtrise ou à l'option chant choral.

Enfin, nous informerons la direction de la Maîtrise et lui soumettrons tout projet de production autre qu'une manifestation à caractère familial, auquel notre enfant serait invité à participer en tant que Petit Chanteur afin de s'assurer qu'il soit en conformité avec le développement et la réputation de la Maîtrise.

ENGAGEMENT

Nous avons pris connaissance du formulaire d'engagement et d'appartenance ci-dessus et sommes prêts à le respecter tant et aussi longtemps que nous resterons liés à la Maîtrise des Petits Chanteurs de Québec et à l'option chant choral.

Signature de l'enfant

Date

Signature du père

Date

Signature de la mère

Date

Ce formulaire vous est remis en deux (2) exemplaires. Veuillez en retourner un au secrétariat des Petits Chanteurs de la Maîtrise de Québec et conserver l'autre dans vos dossiers personnels.



**FORMULAIRE D'ENGAGEMENT ET D'APPARTENANCE
PROGRAMME CONJOINT OFFERT PAR
L'OPTION CHANT CHORAL DE L'ÉCOLE ANNE-HÉBERT
Et
LA MAÎTRISE DES PETITS CHANTEURS DE QUÉBEC**

Les jeunes inscrits à l'option chant choral de l'école Anne-Hébert sont appelés, au rythme de leur apprentissage, à participer à de nombreuses prestations **données par la Maîtrise des Petits Chanteurs de Québec** (concerts, spectacles, représentations, émissions de radio ou de télévision, entrevues, enregistrements audio ou vidéo, célébrations liturgiques, etc.). Celles-ci sont un complément essentiel à la formation en chant choral qu'ils reçoivent et elles leur donnent l'opportunité de vivre des expériences enrichissantes tout en contribuant à faire connaître la Maîtrise **et son projet chant choral**.

Conscients de ce fait, nous voulons collaborer activement avec la direction de la Maîtrise et nous nous engageons à ce que notre enfant participe, de façon régulière, individuellement ou en groupe, aux prestations des Petits Chanteurs.

Dans la majorité des prestations, les cachets sont remis directement à la Maîtrise ou à l'option chant choral. Dans les prestations plus particulières où le cachet va directement à l'artiste, nous remettons à la Maîtrise ou à l'option chant choral, selon que la prestation se déroule sur les heures scolaires ou non, l'argent reçu par notre enfant à titre de cachet pour sa participation à ces prestations plus individuelles.

Nous comprenons que les sommes recueillies servent à la formation dispensée aux Petits Chanteurs et permettent à la Maîtrise ou à l'option chant choral d'acquérir tous les biens jugés nécessaires à son développement. Les sommes recueillies ou les biens acquis appartiendront donc à la Maîtrise ou à l'option chant choral.

Enfin, nous informerons la direction de la Maîtrise et lui soumettrons tout projet de production autre qu'une manifestation à caractère familial, auquel notre enfant serait invité à participer en tant que Petit Chanteur afin de s'assurer qu'il soit en conformité avec le développement et la réputation de la Maîtrise.

ENGAGEMENT

Nous avons pris connaissance du formulaire d'engagement et d'appartenance ci-dessus et sommes prêts à le respecter tant et aussi longtemps que nous resterons liés à la Maîtrise des Petits Chanteurs de Québec et à l'option chant choral.

Signature de l'enfant

Date

Signature du père

Date

Signature de la mère

Date

Ce formulaire vous est remis en deux (2) exemplaires. Veuillez en retourner un au secrétariat des Petits Chanteurs de la Maîtrise de Québec et conserver l'autre dans vos dossiers personnels.

Copie à retourner



**ÉCOLE ANNE-HÉBERT - OPTION CHANT-CHORAL
FRAIS RELATIFS
2008-2009**

DEUXIÈME CYCLE DU PRIMAIRE

• Frais de base	525,00\$
• Fournitures musicales	200,00\$
partitions, cartables, duo-tang, notes de cours, utilisation des instruments suivants : clavier, violon, guitare, flûte, instruments Orff et percussions.	
• Perfectionnement	60,00\$
1er versement / lors de l'inscription officielle	145,00\$
2e versement / à la rentrée septembre 2008	320,00\$
3 ^e versement / à la fin de mars 2009	320,00\$
Total à payer	<u>785,00\$</u>

Le chanteur devra payer la facture d'un instrument brisé ou perdu.

**TROISIÈME CYCLE DU PRIMAIRE
ET LE SECONDAIRE**

• Frais de base	525,00\$
• Fournitures musicales	240,00\$
partitions, cartables, duo-tang, notes de cours, utilisation des instruments suivants : instruments d'harmonie, clavier, studio d'enregistrement.	
• Perfectionnement	70,00\$
1er versement / lors de l'inscription officielle	145,00\$
2e versement / à la rentrée en septembre 2008	345,00\$
3 ^e versement / à la fin de mars 2009	345,00\$
Total à payer	<u>835,00\$</u>

Le chanteur devra payer la facture d'un instrument brisé ou perdu.

**Libeler vos chèques au nom de
l'ÉCOLE ANNE-HÉBERT – OPTION CHANT CHORAL
en inscrivant le nom et le degré de votre enfant sur le chèque.**